



Auto entrepreneur, mairie et centre culturel

Par **Marie**, le **20/09/2011** à **13:01**

Bonjour,

Je m'installe dans ma ville comme auto entrepreneur en tant qu'animatrice de spectacle. (Je réunis des enfants et adultes pour la création de spectacle), cependant dans ma ville il y a un centre culturel où sont dispensés des cours de théâtre et de chant.

Ai je l'obligation d'informer la mairie de mon activité? Peut elle me l'interdire?

Merci beaucoup de vos réponses